

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le dix-septième jour du mois de décembre en l'an deux mille treize, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Gratien Tardif
Jean-Pierre Ducruc
Michel Routhier
Catherine Marquis
Guy Boucher
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 1 citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Municipalité de Sainte-Croix
 - Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014
 - Activités financières de fonctionnement et d'investissement
 - Programme triennal d'immobilisations 2014/2015/2016
- 3) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Prévisions budgétaires 2014
- 4) Rémunération 2014 (officiers municipaux et autres salariés non conventionnés)
- 5) Adoption du règlement numéro 517-2013 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2014
- 6) Adoption du règlement numéro 518-2013 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2014

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006 et portant exclusivement sur le budget

Levée de l'assemblée

317-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2014

318-2013

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2013

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

	2013	2014
<u>REVENUS</u>		
Taxes	2 628 333, \$	2 775 713, \$
Paiements tenant lieu de taxes	200 927,	208 704,
Sécurité publique	9 000,	9 000,
Autres services rendus	99 208,	82 875,
Imposition de droits	86 500,	89 000,
Amendes et pénalités	8 500,	8 500,
Intérêts	9 650,	11 650,
Autres revenus	16 000,	17 200,
Transferts	<u>302 255,</u>	<u>157 673,</u>
TOTAL :	3 360 373, \$	3 360 315, \$
<u>CHARGES</u>		
Administration générale	540 075, \$	537 914, \$
Sécurité publique	533 255,	525 624,
Transport	794 023,	814 977,
Hygiène du milieu	867 822,	823 099,
Santé et bien-être	45 910,	32 687,
Aménagement, urbanisme et développement	169 625,	199 531,
Loisirs et culture	484 503,	442 663,
Frais de financement	202 801,	164 264,
Sous-total :	3 638 014, \$	3 540 759, \$
<u>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</u>		
Amortissements	734 824, \$	741 369, \$
Amortissements consolidés aréna	6 583,	6 839,
Coût des propriétés vendues	-0,	-0,
Sous-total :	-741 407, \$	-748 208, \$
<u>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</u>		
Remboursement de la dette à long terme	434 100, \$	634 500, \$
Activités d'investissement	134 653,	210 503,
Sous-total :	568 753, \$	845 003, \$
TOTAL :	3 465 360, \$	3 637 554, \$
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATIONS	104 987, \$	277 239, \$

AFFECTATIONS

	2013	2014
Surplus accumulé affecté	-0, \$	-0, \$
Surplus accumulé non affecté	-0,	-31 000,
Surplus règlements d'emprunt urbain	-35 311,	-231 857,
Surplus règlements d'emprunt général	-0,	-10 821,
Réserves financières et fonds réservés (virement à)	41 027,	41 027,
Fonds réservés (loisir général)	-103 757,	-33 347,
Fonds réservés (carrières et sablières)	-6 946,	-11 241,
Total :	- 104 987, \$	- 277 239, \$
EXCÉDENT NET	0, \$	0, \$

FONDS D'INVESTISSEMENT

REVENUS

Taxes foncières générales	93 653, \$	205 203, \$
Taxes foncières de secteur	41 000,	5 300,
Transferts (subventions)	464 032,	0,
Autres revenus	0,	0,
Sous-total :	598 685, \$	210 503, \$
Financement emprunts à long terme	810 073,	1 082 567,

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2013

Surplus accumulés	400 000,	19 100,
Fonds de roulement	0,	33 575,
Fonds réservés	0,	0,
Sous-total :	1 210 073, \$	1 135 242, \$
TOTAL :	1 808 758, \$	1 345 745, \$

IMMOBILISATIONS

Administration générale	500, \$	500, \$
Sécurité publique	21 600,	299 667,
Transport	1 705 158,	898 428,
Hygiène du milieu	20 200,	24 400,
Santé et bien-être	0,	0,
Urbanisme et développement	21 300,	20 000,
Loisirs et culture	40 000,	102 750,
Propriété destinée à la revente	0,	0,
TOTAL :	1 808 758, \$	1 345 745, \$

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 telles que présentées.

319-2013

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014/2015/2016

PROGRAMME TRIENNAL PAR FONCTIONS

<u>Fonction</u>	<u>Dépenses antérieures au programme</u>	<u>Année 2014</u>	<u>Année 2015</u>	<u>Année 2016</u>	<u>Total des trois années</u>
1- administration générale	0	500	0	0	500
2- sécurité publique	2 250	299 667	0	5 000	304 667
3- transport	3 475	864 853	1 504 400	181 900	2 551 153
4- hygiène du milieu	0	5 300	1 057 600	268 100	1 331 000
5- santé et bien-être	0	0	0	0	0
6- aménagement, urbanisme et développement	0	20 000	0	0	20 000
7- loisirs et culture	10 200	195 250	3 308 000	0	3 503 250
8- électricité	0	0	0	0	0
Total:	15 925	1 385 570	5 870 000	455 000	7 710 570

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'adopter le programme triennal en immobilisations tel que présenté, pour un total de 7 710 570 \$.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

320-2013

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

Revenus :

Activités glace adultes :	95 700 \$
Activités glace mineures :	65 000 \$
Activités glace autres :	0 \$
Locations et activités diverses :	15 000 \$
Restaurant, bar et distributrice :	126 500 \$
Magasin de sport :	4 300 \$
Intérêts :	0 \$
Autres revenus :	0 \$
Subventions :	3 725 \$

Total : **310 225 \$**

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2013

Charges :

Administration générale

Salaires et charges sociales :	48 030 \$
Transport et communication :	6 525 \$
Entretien et équipement bureau et informatique :	1 000 \$
Formation administration :	1 400 \$
Honoraires professionnels :	4 540 \$
Services techniques et autres :	18 225 \$
Biens non durables administration :	700 \$

Sous-total : 80 420 \$

Opérations

Salaires et charges sociales :	127 733 \$
Transport de matériel :	300 \$
Ent. et réparation des infrastructures :	62 232 \$
Ent. et réparation des équipements :	13 007 \$
Formation main-d'œuvre opérations :	100 \$
Services techniques et autres :	5 688 \$
Biens non durables opérations :	140 975 \$

Sous-total : 350 035 \$

Frais de financement :

Intérêts sur dette L.T. :	356 \$
Frais bancaire :	0 \$

Sous-total : 356 \$

Amortissement :	(6 839 \$)
Remboursement dette long terme :	12 100 \$
Activités d'investissement :	7 500 \$
Surplus affecté loisir municipal :	(33 347 \$)

Sous-total : (20 586 \$)

Total : **410 225 \$**

DÉFICIT PRÉVU : **(100 000 \$)**

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le budget présenté et le déficit prévu de 100 000 \$.

321-2013

RÉMUNÉRATION 2014 (OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES SALARIÉS NON CONVENTIONNÉS)

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser les traitements salariaux suivants pour l'année 2014 :

De base 2.5 % :

- **Surveillant à la polyvalente**
- **Bibliothécaire**
- **Brigadières**
- **Coordonnatrice en chef du terrain de jeux**
- **Monitrices du terrain de jeux**
- **Gymnaste**
- **Membres résidants du comité d'urbanisme (à l'exclusion des élus et du personnel permanent)**
- **Président du comité d'urbanisme (à l'exclusion des élus et du personnel permanent)**

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2013

De base 2.5 % :

M. Gérald Plamondon, directeur des loisirs : 51 615, \$/année, soit 992,60 \$ /moyenne 40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction);

M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics : 59 059, \$/année, soit 1 135,75 \$/40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction et exclu les bris majeurs aux usines d'eau potable et usées);

Mme France Dubuc, directrice générale & secrétaire-trésorière : 61 590, \$/année, soit 1 184,42 \$/37.50 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction de même que l'administration du centre culturel), exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

Mme Christiane Couture, directrice générale adjointe & secrétaire-trésorière adjointe: 36 423, \$/année, soit 700,44 \$/35 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction), exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses tâches et responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

Les conditions de travail des officiers municipaux sont régies par une convention collective des employés cadres de la municipalité et les autres salariés selon les normes du travail.

Autre : Frais de déplacement : 0,475 \$/kilomètre.

322-2013

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 517-2013 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

ATTENDU QUE les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le règlement n° 517-2013 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

ATTENDU QUE ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

ATTENDU QUE ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2014;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil, tenue le 03 décembre 2013;

IL EST PROPOSÉ : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ : Catherine Marquis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 517-2013 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement n° 517-2013 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2013

QUE le règlement n° 517-2013 entrera en vigueur conformément à la loi.

323-2013

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 518-2013 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DU CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

ATTENDU QU'en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2014;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 03 décembre 2013;

IL EST PROPOSÉ : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 518-2013 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement n° 518-2013 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement n° 518-2013 entrera en vigueur conformément à la loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006 ET PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

324-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 39 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec